



Ollainville

Décision n°44/2024

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un contrat de location d'un logement nu / N°461-0056295H – 7 rue des Ecoles à Ollainville / Monsieur Benjamin COTTENCIN et Madame Elisabeth OKARMUS COTTENCIN

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant le logement communal nu situé 7 rue des Ecoles, à Ollainville (91340), invariant n° 461-0056295H,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat avec Monsieur Benjamin COTTENCIN et Madame Elisabeth OKARMUS COTTENCIN, pour la location du logement communal situé 7 rue des Ecoles, à Ollainville (91340).

ARTICLE 2 :

Le contrat de location prend effet à compter du 16 juillet 2024.

Il est conclu pour une durée minimum de 6 ans.

ARTICLE 3 :

Le loyer initial est fixé à 513,10 € par mois à la date du 16 juillet 2024.

Il est indexé sur l'IRL (Indice de Revalorisation des Loyers) du 3^{ème} trimestre publié par l'INSEE et réajusté le 1^{er} janvier de chaque année.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 4 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219104619-20240704-DEC442024-R